

Séance du **19 mai 2022**

Présidence : **Mme Anne-Francine Simonin**, présidente

Réponse au postulat de Madame Isabel Jerbia, au nom du groupe socialiste, "Une aide à saisir" (2022/P02)

Rapport lu par Mme Karine Römer

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis n° 02/2022, du 14 février 2022, concernant la réponse au postulat de Madame Isabel Jerbia, au nom du groupe socialiste, « Une aide à saisir »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de considérer comme réglé le postulat de Madame Isabel Jerbia, au nom du groupe socialiste, « Une aide à saisir ».

Ainsi délibéré en séance du **19 mai 2022**.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme le 23 mai 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
la Présidente

Anne-Francine Simonin



la Secrétaire

Carole Dind

Séance du **19 mai 2022**

Présidence : **Mme Anne-Francine Simonin**, présidente

Etat de l'étude des motions et postulats en suspens et demande de prolongation de délais (2022/P03)

Rapport : M. Bastien Schobinger

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 03/2022, du 28 février 2022, concernant le préavis intitulé « Etat de l'étude des motions et postulats en suspens et demandes de prolongation de délais »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de classer ou d'accorder à la Municipalité, conformément à l'art. 95 du règlement du Conseil communal du 10 octobre 2014, les prolongations de délais suivantes :

Motions

1. au 31 mars 2023 pour répondre à la motion de M. Jérôme Christen « En faveur d'une véritable politique foncière à Vevey » ;
2. au 31 mars 2023 pour répondre à la motion de Mme Christiane Lavanchy « Pour que les Toveires restent verts » ;
3. de classer la motion de M. Vincent Imhof « Création d'un parking P+R et d'un parc artisanal entre la boucle de Gilamont et le Café du Stand » ;
4. au 30 septembre 2022 pour répondre à la motion de M. Patrick Bertschy « Mieux cadrer la communication » ;
5. au 30 septembre 2022 pour répondre à la motion de M. Ambroise Méan « Un accès pour tous et équilibre des coûts à la bibliothèque » ;
6. au 31 mars 2023 pour répondre à la motion de M. Cédric Bussy « Précarité, faire face à l'urgence et anticiper avec détermination ! » ;

Postulats

1. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de M. Alain Gonthier « Répondre à un besoin, faire du logement une priorité politique » ;
2. de classer le postulat de M. Alain Gonthier « Rien ne sert de courir il faut PPArtir à point » ;
3. au 30 septembre 2022 pour répondre au postulat de Mme Isabelle Jerbia « L'intégration n'est pas qu'une question de nationalité » ;

4. de classer le postulat de M. Jérôme Christen « Pour un meilleur soutien aux sociétés locales, sportives, associatives et culturelles et aux événements qu'elles organisent » ;
5. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de M. Julien Rilliet « A chaque quartier sa maison » ;
6. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de Mme Sabrina Dalla Palma Zahar « Vevey les pieds dans l'eau » ;
7. au 31 décembre 2022 pour répondre au postulat de Mme Isabel Jerbia « Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier » ;
8. de classer le postulat de M. Julien Rilliet « Participation citoyenne et projets d'aménagement » ;
9. au 31 décembre 2022 pour répondre au postulat de M. Steven Pilet et consort « Favoriser l'implantation de la monnaie Léman à Vevey » ;
10. au 31 décembre 2022 pour répondre au postulat de M. Dominique Kambale « Moins de plastique, plus de politique » ;
11. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de Mme Isabel Jerbia « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain » ;
12. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de "Interpartis PS, PLR, VL, Verts, PDC et UDC" « Des zones 30Km/h en toute sécurité pour tous ! » ;
13. au 31 décembre 2022 pour répondre au postulat de M. Steven Pilet « L'internalisation du secteur des gérances, c'est maintenant ! » ;
14. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de M. Gilles Perfetta « Plus d'espaces publics » ;
15. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de Mme Isabel Jerbia « Pour un lac sans discriminations ! » ;
16. au 30 septembre 2022 pour répondre au postulat de M. Stéphane Molliat « Pour des musées avec une gestion financière cantonale » ;
17. au 30 septembre 2022 pour répondre au postulat de Mme Isabel Jerbia « Comme chanté par Francis... Encore et encore ! » ;
18. au 31 décembre 2022 pour répondre au postulat de M. Colin Wahli « Pourquoi attendre le coup de la panne » ;
19. de classer le postulat de M. Cédric Bussy « Pour une ville en santé ! » ;
20. au 31 décembre 2022 pour répondre au postulat de M. Antoine Dormond « Des logements abordables et adaptés pour les étudiant-e-s et apprenti-e-s de notre région » ;
21. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de Mme Caroline Gigon et M. Yvan Schneider « Cultiver des fruits et légumes à l'école, pour le goût, la santé et l'environnement » ;

22. de classer le postulat de M. Philippe Herminjard « De l'air pour les Veveysannes et les Veveysans, de l'hydrogène pour leurs transports » ;
23. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de Mme Isabel Jerbia « Etudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours pour les employés communaux » ;
24. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de M. Pascal Molliat « Continuons à développer le CAD pour un approvisionnement énergétique local à Vevey » ;
25. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de M. Antoine Dormond « Une stratégie pour la végétalisation des constructions » ;
26. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de Mme Milena Buckel « Les Veveysannes à côté de la plaque : pour une parité des espaces publics » ;
27. au 14 mai 2022 pour répondre au postulat de M. Philippe Herminjard « Extension des terrasses des établissements publics et exemption des taxes liées pendant le COVID 19 » ;
28. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de Mme Gabriela Kämpf « Restons calmes » ;
29. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de M. Cédric Bussy « Pour des transports publics abordables ! » ;
30. de classer le postulat de Mmes Isabel Jerbia et Caroline Gigon, « Vevey Demain : un plan de relance solidaire et durable pour toutes ! » ;
31. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de M. Nicolas Bonjour « Tous gagnants » ;
32. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat interpartis (Verts-DA-VL) « Pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac » ;
33. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de M. Julien Rilliet « Stop aux violences domestiques et violences faites aux femmes » ;
34. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de M. Philippe Herminjard « Pourquoi supporter les incivilités sur nos murs ? » ;
35. de classer le postulat de M. Serge Ansermet « Projet d'hydroélectricité sur la Veveyse : quelle aide de la part de notre ville ? » ;
36. au 30 septembre 2022 pour répondre au postulat de M. Vincent Matthys « Dring Dring, voilà vos commi's » ;
37. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de M. Valentin Groslimond « Une multimodalité accessible » ;
38. au 30 septembre 2022 pour répondre au postulat de M. Pascal Molliat « Vevey.ch, une stratégie claire et globale pour les sites internet de la ville » ;
39. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de M. Valentin Groslimond « Prémption et transparence » ;

Extrait des délibérations du Conseil communal de Vevey

40. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de M. Philippe Herminjard « Transparence dans les votes du Conseil communal ».
41. --
42. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de Mme Fabienne Despot « Vers une "bienvenue" élargie » ;
43. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de Mme Marion Houriet « Une carte citoyenne pour développer l'intégration et le vivre ensemble ».

Ainsi délibéré en séance du **19 mai 2022**.

Adopté tel qu'amendé à une très large majorité (cinq abstentions).

Pour extrait conforme le 23 mai 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
la Présidente
Anne-Francine Simonin



la Secrétaire
Carole Dind

Séance du **19 mai 2022**

Présidence : **Mme Anne-Francine Simonin**, présidente

Demande de crédit de Fr. 2'280'000.-- pour la réfection des réseaux communaux des canalisations et des routes en 2022 (2022/P04)

Rapport : M. Vincent Matthys

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 04/2022, du 28 février 2022, concernant la « Demande de crédit de CHF 2'280'000.-- pour la réfection des réseaux communaux de canalisations et routes en 2022 »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'280'000.-- pour la réfection des réseaux communaux de canalisations et routes en 2022 ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissement » ;
3. d'amortir cette dépense de la manière suivante :
 - par un prélèvement en une seule fois d'un montant de CHF 860'000.-- sur le compte au bilan N° 9280.11 "Fonds de réserve des égouts"
 - par un amortissement annuel de CHF 71'000.-- pendant 20 ans.

Ainsi délibéré en séance du **19 mai 2022**.

Adopté à une large majorité (deux avis contraires et quelques abstentions).

Pour extrait conforme le 23 mai 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
la Présidente

Anne-Francine Simonin


la Secrétaire

Carole Dind

Séance du **19 mai 2022**

Présidence : **Mme Anne-Francine Simonin**, présidente

Demande de crédit pour l'acquisition et l'installation d'écrans afin de répondre aux besoins de l'éducation numérique dans les classes des établissements de la scolarité obligatoire à Vevey de la 5P à la 11S Harmos (2022/P07)

Rapport : M. Jean-Marc Roduit

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 07/2022, du 7 mars 2022, concernant la « Demande de crédit pour l'acquisition et l'installation d'écrans afin de répondre aux besoins de l'éducation numérique dans les classes des établissements de la scolarité obligatoire à Vevey de la 5P à la 11 S Harmos »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

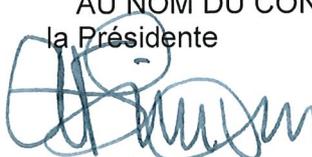
d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 538'849.-- pour la « Demande de crédit pour l'acquisition et l'installation d'écrans afin de répondre aux besoins de l'éducation numérique dans les classes des établissements de la scolarité obligatoire à Vevey de la 5P à la 11S Harmos » ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissements » ;
3. d'amortir le crédit demandé sur 8 ans par un amortissement annuel de Fr. 67'356.15 par an.

Ainsi délibéré en séance du **19 mai 2022**.

Adopté par 40 voix contre 36 (deux abstentions).

Pour extrait conforme le 23 mai 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
la Présidente

Anne-Francine Simonin


la Secrétaire

Carole Dind